

**Christian Lequesne**  
**Sarkozy et l'Europe**

Depuis le référendum négatif de mai 2005 sur le Traité constitutionnel européen, la politique européenne de la France s'est trouvée dans une impasse. Le Président Chirac, qui avait appelé à ce référendum, n'a pas disposé des ressources politiques nécessaires pour sortir de cette crise avec des propositions originales. Elu en mai 2007, Nicolas Sarkozy s'est donc retrouvé face à un dossier européen bloqué, sur lequel il a souhaité proposer aux partenaires un compromis de sortie de crise, en s'appuyant sur sa majorité au plan interne.

Cette communication revient d'abord sur les raisons du référendum négatif de mai 2005 (1). Elle examine les propositions de sortie de crise proposées par le Président Sarkozy (2). Elle analyse les raisons qui amènent la France à souhaiter une pause dans les élargissements futurs de l'Union (3). Elle évoque ensuite quelques positionnements du nouveau Président sur les dossiers du budget, du commerce et de la monnaie (4).

## **1. Retour sur le référendum négatif de mai 2005**

Le référendum du 29 mai 2005 sur le Traité constitutionnel européen, qui a vu le peuple français voter « non » à 54 %, a conduit la France, et plus largement l'Union européenne après un autre « non » au Pays-Bas, au blocage. Alors que le

traité de Maastricht, soumis au référendum par François Mitterrand, avait déjà été approuvé de justesse en septembre 1992 (51,04 % de oui), celui de mai 2005 voulu par Jacques Chirac fut un échec. Les raisons de cet échec, intervenu après un intense débat, sont diverses. Elles mêlent comme toujours avec les procédures référendaires des considérations de politique intérieure et de politique européenne.

Parmi les raisons de politique intérieure, il y a d'abord le faible leadership du Président de la République au cours de son second mandat. Réélu en 2002 avec 82 % des voix contre le candidat d'extrême-droite, Jean-Marie Le Pen, Jacques Chirac aurait pu profiter de ce consensus pour impulser des réformes économiques et sociales, en expliquant à sa large majorité que le contexte international le réclamait. Il n'en a rien été. Jacques Chirac a, au contraire, défendu en matière économique une ligne gaulliste classique opposant la légitimité de l'Etat à un libéralisme forcément sauvage. Dans ses entretiens avec le journaliste Pierre Péan, Jacques Chirac déclare ainsi que « le libéralisme est voué au même échec que le communisme, et qu'il conduira aux mêmes excès. L'un comme l'autre sont des perversions de la pensée humaine » (Péan, 2007, p. 459).

Cette méfiance du libéralisme, Jacques Chirac la partage avec une partie de sa majorité, mais aussi avec une grande partie de l'électorat de gauche qui a été contraint de voter pour lui afin de barrer la route à Jean-Marie Le Pen en 2002. Pour l'extrême-gauche et une frange assez large des électeurs socialistes, le Traité constitutionnel européen ne pouvait pas être adopté, car il comportait trop de dispositions sur le marché et pas suffisamment de dispositions sociales pouvant faire office de contrepoids. La critique peut paraître étonnante, dans la mesure où le Traité constitutionnel européen n'apportait aucune véritable valeur ajoutée à la libéralisation du marché, ne faisant que codifier les règles édictées par le Traité de Rome et l'Acte unique européen. Mais cette découverte a posteriori de l'Europe montre que l'acceptation du marché comme un élément constitutif de la démocratie

continue à diviser une partie de la droite et de la gauche en France. Elle est une cause majeure de la grande confusion qui règne au sein du Parti socialiste et contribue à expliquer pourquoi ce parti ne réussit plus depuis 2002 à définir une ligne cohérente qui lui permette de gagner les élections.

Une deuxième raison du « non », certes moins déterminante que la critique du projet libéral, est la méfiance à l'égard de l'élargissement de l'Union. La fin de la guerre froide a clairement changé la donne du leadership français au sein de l'Union européenne. En passant de 12 à 27 membres (et demain à 30), l'Union ne repose plus de la même manière qu'avant sur le moteur franco-allemand. Cette évolution est difficile à comprendre par une partie des élites et de la société française. Les pays d'Europe centrale, dont les Français se sentent assez éloignés par la géographie et l'histoire, sont considérés comme atlantistes, prompts à attirer les délocalisations de main-d'œuvre avec leurs faibles coûts du travail, et à exporter leurs émigrés. C'est ainsi à l'occasion de la campagne référendaire qu'est née la controverse, à l'initiative du nationaliste de droite Philippe de Villiers, sur la présence en France de « plombiers polonais » travaillant nécessairement au noir et en-dessous des tarifs réglementaires. Mais c'est surtout la candidature de la Turquie qui a mobilisé le débat public. Les sondages montrent qu'en 2005, deux tiers des Français restaient opposés à l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne. Cette opposition a mobilisé aussi bien des politiciens partisans du « oui » que du « non » lors du référendum, rendant de ce fait le débat très opaque aux yeux de l'opinion publique. C'est surtout à droite de l'échiquier politique que l'opposition à l'entrée de la Turquie dans l'Union s'est traduite le plus par un vote négatif au Traité constitutionnel européen. 44 % des électeurs de l'UDF et 56 % des électeurs de l'UMP ayant ainsi choisi de voter non au référendum l'ont fait parce qu'ils n'acceptaient pas la perspective d'une adhésion de la Turquie. Si l'on s'intéresse aux raisons, il n'existe pas une mais des formes d'opposition à l'entrée

de la Turquie dans l'Union. La première est culturaliste : la Turquie est considérée comme un pays ne faisant pas partie de l'Europe (cette posture est assez bien incarnée par Nicolas Sarkozy) ; la seconde se rattache à la question des droits de l'homme : la Turquie est un pays dont on ne peut pas s'attendre qu'il respecte un jour les droits de l'homme au sens des démocraties européennes (Robert Badinter) ; la dernière est liée à l'avenir même du processus d'intégration européenne : la Turquie, pays de 60 millions d'habitants au dynamique démographique important, est trop grande pour être intégrée convenablement dans l'Union ; son adhésion conduira forcément à terme à une dilution dans une zone de libre-échange (Alain Lamassoure).

Mais au final, c'est quand même une majorité des électeurs de la droite classique (UMP et UDF) qui a voté « oui » au référendum sur le Traité constitutionnel européen. A l'inverse, une majorité des électeurs d'extrême-gauche et d'extrême-droite (Front National) a voté « non ». Mais le plus intéressant est le comportement de l'électorat du Parti socialiste (PS) qui s'est divisé. Une majorité des électeurs du PS a voté « non », alors qu'un référendum interne au Parti socialiste, en décembre 2004, avait amené 59 % des militants à dire « oui » au Traité constitutionnel européen. Cette opposition de l'électorat (plus que des militants) socialiste a représenté une différence avec le référendum de 1992 sur le traité de Maastricht. Elle a contribué à garantir la victoire du non. L'analyse des votes par catégories socio-professionnelles montre aussi des tendances intéressantes. Ainsi, la majorité des ouvriers et des paysans ont voté contre. Au contraire, une majorité des cadres supérieurs, ayant un diplôme universitaire, ont voté pour. Quant aux professions intermédiaires représentant les classes moyennes, elles ont voté majoritairement « non », notamment celles employées dans le secteur public (infirmières, instituteurs, professeurs de collège et de lycée, employés des administrations). C'est là encore une différence avec le référendum sur le Traité de

Maastricht où les classes intermédiaires avaient dans leur majorité voté « oui ». Ce changement illustre une peur des classes moyennes en France, notamment employées par l'Etat, de voir leur protection remise en cause par une libéralisation de l'économie, qu'il s'agisse du système des retraites, des soins médicaux ou des études supérieures gratuites pour les enfants à l'université. Mais il ne s'agit pas uniquement de la crainte des 25 % de la force de travail employée par l'Etat avec le statut de fonctionnaire. Plus généralement, si les statistiques montrent que le pouvoir d'achat des classes moyennes s'est régulièrement amélioré depuis vingt ans, il y a en France une sorte de crise morale des classes moyennes qui considèrent que leur sort (et celui de leurs enfants) se détériore.

Pour le Président Chirac, le référendum négatif du 29 mai 2005 a été un choc politique dont il ne s'est jamais véritablement remis au plan intérieur. Au plan européen, le référendum négatif a signifié l'impossibilité de définir de nouvelles impulsions et d'assurer un quelconque leadership en matière de politique européenne jusqu'à son départ de l'Elysée en mai 2007. L'opposition socialiste, divisée sur la question européenne, n'a pas été davantage en mesure de se positionner clairement, comme l'ont montré les prises de positions peu explicites de Ségolène Royal sur le sujet pendant la campagne électorale. Le résultat a été une sorte d'atonie de la politique européenne de la France pendant deux ans qui, par voie de conséquence, a largement empêché l'Union de progresser.

## **2. Les propositions de sortie de crise de Nicolas Sarkozy**

Elu en mai 2007 avec 53,5 % des suffrages, contre 46,5 % à la candidate socialiste, Nicolas Sarkozy a hérité du référendum négatif. Si la campagne présidentielle a été, comme à l'accoutumée, dominée par les questions de politique intérieure plus que de politique européenne, le nouveau président (qui peut être qualifié de « national-libéral ») s'est rapidement positionné sur un scénario de

sortie de la crise institutionnelle. Dans un discours prononcé à Bruxelles dès septembre 2006, il a proposé un « mini-traité » qui reprendrait les principales dispositions de la partie institutionnelle du Traité constitutionnel européen et serait ratifié par la voie parlementaire (et non référendaire). Devenu le « traité simplifié » (au lieu du « mini-traité »), la proposition Sarkozy a constitué une base de discussion en vue de l'adoption les 21 et 22 juin 2007, sous la présidence allemande, du mandat de la Conférence intergouvernementale (CIG) chargée d'élaborer un nouveau Traité modificatif. De la proposition française du « traité simplifié », on peut retenir les éléments suivants :

- . le choix de ne plus parler d'une Constitution mais bien d'un traité ;
- . la reprise des principales dispositions institutionnelles du Traité constitutionnel européen : extension de la majorité qualifiée à de nouveaux domaines, y compris la justice et l'immigration ; adoption de la règle de la double majorité pour les décisions au Conseil ; présidence permanente du Conseil européen ; création d'un ministre européen des Affaires étrangères ;
- . une référence à la Charte des droits fondamentaux lui conférant une portée juridique ;
- . la reconnaissance de la personnalité juridique de l'Union européenne ;
- . la reprise de dispositions de la partie 3, essentiellement sur la politique en matière d'affaires intérieures et de justice, et sur la politique étrangère et de sécurité commune.
- . la suppression de la référence à la « concurrence libre et non faussée » dans l'article sur le marché intérieur.

Le discours officiel français sur le « traité simplifié » a visé à souligner qu'il s'agissait d'une réforme des traités existants, afin de ne pas donner l'impression à ceux qui ont voté « non » en mai 2005 que la Constitution rejetée « par la porte » reviendrait « par la fenêtre ». Nicolas Sarkozy qui, au début de la

campagne présidentielle, avait présenté le « traité simplifié » comme une étape qui ne préjugait pas de la tenue plus tard d'un processus de réforme plus ambitieux, n'a plus insisté sur ce point. Il a souhaité éviter qu'une clause de rendez-vous puisse freiner la réalisation d'un compromis avec les pays les plus minimalistes, et en particulier le Royaume-Uni.

Nicolas Sarkozy s'est trouvé en effet pris entre deux camps dans la recherche d'un compromis sur la question institutionnelle au Conseil européen de Bruxelles de juin 2007<sup>1</sup>.

Le premier camp réunit les « maximalistes », incarnés par les 18 Etats de l'Union européenne qui ont ratifié le Traité constitutionnel européen (dont l'Espagne et le Luxembourg par la voie référendaire), ont souhaité logiquement en conserver le maximum.

Le second camp est constitué des « minimalistes », incarnés par les pays qui ont profité des « non » français et néerlandais pour geler toute ratification du Traité constitutionnel européen, parce que l'idée même d'une réforme institutionnelle n'a jamais été pour eux une priorité. Il s'agit essentiellement du Royaume-Uni, de la Pologne, de la République tchèque et des Pays-Bas. L'attitude du Royaume-Uni, où un Gordon Brown réputé moins euro-enthousiaste a remplacé Tony Blair le 27 juin, sera déterminante dans la réalisation du compromis final à l'issue de la CIG. Gordon Brown confirmera lors de la CIG les dérogations négociées par Tony Blair, par exemple quant à l'application de la majorité qualifiée dans le domaine de la coopération judiciaire ou quant à la portée juridique de la Charte des droits fondamentaux. Il pourrait même être tenté de négocier davantage d'amendements pendant la CIG. La marge de manœuvre de Gordon Brown est en effet d'autant plus réduite que l'opposition conservatrice et la presse eurosceptique appellent à la tenue d'un référendum – imprudemment promis par

---

1. Sur les résultats du Conseil européen de Bruxelles (21 et 22 juin 2007), on peut se reporter à mon article « Traité simplifié. L'Europe sera-t-elle relancée ? », consultable sur [www.telos-eu.com](http://www.telos-eu.com)

Tony Blair pour la ratification du Traité constitutionnel européen – et impossible à gagner. Mais la position de la Pologne au Conseil européen de Bruxelles a été de loin la plus conflictuelle, menaçant de faire échouer le compromis à 27. Le Président et le Premier ministre Kaczynski, élus sur un programme de défense de la nation polonaise, se sont battus pour que le système de la double majorité (qui favoriserait les « grands » au détriment de leur pays de 38 millions d'habitants) n'entre pas en vigueur dès 2009 comme le prévoyait initialement le Traité constitutionnel. Au prix d'un compromis compliqué, ils ont obtenu un différé de la procédure jusqu'en 2017. Ils n'ont pas hésité à déclarer après le Conseil européen qu'ils reviendraient encore sur cette question lors de la CIG.

En conséquence, la politique européenne qui n'avait pas vraiment dominé la campagne électorale a beaucoup occupé le temps du Président français depuis son élection en mai 2007. Cherchant à négocier une sortie de crise sur le dossier institutionnel, Nicolas Sarkozy a développé des consultations avec chaque partenaire, a voyagé dans les capitales des 27, découvrant ainsi la part qu'occupe nécessairement le bilatéralisme multiple dans le processus de décision européen. Il a joué un rôle important dans la recherche d'un compromis au Conseil européen des 21 et 22 juin avec la Pologne, donnant l'impression que la France était « de retour » en Europe. Il est assisté dans cette tâche d'un ministre des Affaires étrangères, Bernard Kouchner, et d'un ministre délégué aux Affaires européennes, Jean-Pierre Jouyet, tous deux issus de la gauche. Mais, compte tenu du pourcentage confortable que le Président a recueilli lors de son élection et du style de gouvernance « présidentialiste » de Sarkozy, la politique européenne est une affaire très élyséenne. La ratification par la voie parlementaire du « traité modificatif » ne devrait pas poser de grand problème en France, bien qu'elle puisse nécessiter la révision de la Constitution nationale par la voie du Congrès, appelant dans ce cas le soutien d'une partie de l'opposition socialiste. Restent la question de

la ratification en Grande-Bretagne, mais aussi en Irlande où le recours à un référendum s'imposera et peut-être du Danemark où l'option référendaire n'est pas exclue non plus.

### **3. Une pause dans les futurs élargissements**

A la différence de Jacques Chirac mais aussi de son propre ministre des Affaires étrangères, Bernard Kouchner, Nicolas Sarkozy est opposé à l'entrée de la Turquie dans l'Union européenne. Il plaide pour un « partenariat privilégié », rejoignant sur ce point les positions de la Chancelière allemande Angela Merkel. Nicolas Sarkozy a une approche clairement plus culturaliste que Jacques Chirac de l'Europe qui explique son refus de voir la Turquie entrer dans l'Union. Pour lui, la Turquie est un grand pays voisin de l'Europe par son histoire mais « non européen » par son identité culturelle. Pendant la campagne électorale, le candidat n'a pas hésité à souligner l'héritage chrétien de l'Europe, rassurant par cette déclaration son électorat catholique et certainement aussi... le partenaire polonais.

Pour autant, Nicolas Sarkozy n'a pas souhaité ouvrir un front conflictuel à Bruxelles sur la Turquie au début de son mandat. Si la France s'est opposée à l'ouverture d'un chapitre entre la Turquie et l'Union sur la politique économique et monétaire, elle se laisse jusqu'au Conseil européen de décembre 2007 – où sera présenté le rapport de la Commission sur l'avancée des négociations d'adhésion – pour revenir vraiment sur le dossier. Cette position d'attente est clairement tactique : Nicolas Sarkozy ne souhaite pas que le compromis sur la réforme institutionnelle, qui est sa première priorité, soit affecté par des désaccords sur le dossier turc.

Si Nicolas Sarkozy est contre l'entrée de la Turquie, il n'est pas opposé au principe d'une adhésion des pays des Balkans occidentaux (Serbie, Macédoine, Monténégro, Bosnie-Herzégovine, Albanie) qu'il considère comme « européens »

(« Discours sur l'Europe à la bibliothèque Solvay », Bruxelles, 8 septembre 2006). Il n'y a pas de prise de position vraiment connue de sa part sur l'adhésion possible de l'Ukraine ou de la Moldavie : il semble simplement reprendre la position ancienne du Quai d'Orsay de la meilleure insertion possible de ces pays dans le dispositif de la « politique de voisinage » de l'Union.

A l'avenir, toute nouvelle adhésion d'un pays candidat – après celle de la Croatie – nécessitera cependant l'organisation obligatoire d'un référendum en France. Cette obligation, qui a été inscrite en février 2005 dans la Constitution française, est le compromis qui a permis d'atténuer les tensions entre Jacques Chirac et Nicolas Sarkozy à propos de l'ouverture de négociations d'adhésion avec la Turquie. Autant dire que, comme pour le Traité constitutionnel européen, les risques de blocage de l'Union par le peuple français ne sont pas négligeables à l'avenir. Si l'on prend le cas des pays des Balkans occidentaux, un référendum ne paraît « gagnable » que s'il porte sur des candidatures groupées, en argumentant qu'il s'agit d'un moyen de garantir la paix et la stabilité dans une région déchirée il y a peu de temps encore par les guerres ethniques. Mais cela suffira-t-il à convaincre une majorité de Français qui, pour l'instant, ont souvent une représentation des Balkans qui renvoie à la corruption, au règne des mafias, et à l'absence de régulation étatique. Un analyste polonais, Krzysztof Bobinski, remarquait récemment dans un débat à Londres que l'obligation référendaire française signifie peut-être la fin de toute nouvelle adhésion à l'Union après la Croatie. Il faut nuancer cette remarque, car il s'agit bien entendu d'une échéance de moyen terme (environ dix ans) au cours de laquelle les perceptions de l'opinion publique française peuvent évoluer. Il n'en demeure pas moins, qu'à la différence d'une Grande-Bretagne favorable à de nouveaux élargissements (l'éventuelle dérive vers une zone de libre-échange n'évoquant aucune crainte chez les Conservateurs mais aussi chez une bonne partie des Travailleurs), la France se range aux côtés des Allemands, des Autrichiens ou encore des Néerlandais pour souhaiter, à court terme, une pause dans l'élargissement et, à moyen terme, la

nécessité pour l'Union de prouver sa capacité d'intégrer de nouveaux Etats (critère d'absorption) voire de définir des frontières claires. Nicolas Sarkozy s'est d'ailleurs exprimé à plusieurs reprises sur cette obligation de tracer les frontières de l'Union. C'est évidemment une mission impossible, car aucun partenaire de l'Union n'aura jamais la même définition de ce que devraient être les frontières légitimes de l'ensemble européen. Mais en France, pays où le « nous » national tire son essence de limites spatiales (le territoire, y compris d'Outre-Mer) et politiques (la nationalité) précises, parler des frontières de l'Union est un exercice quasi obligatoire pour les hommes politiques qui doivent rassurer l'opinion publique sur l'avenir du processus d'intégration.

#### **4. Budget, commerce et monnaie**

La présidence française de l'Union européenne, qui se tiendra au deuxième semestre 2008, aura à traiter de la révision à mi-parcours des perspectives financières 2007-2013, adoptées en décembre 2005 sous la présidence britannique. Il est assez probable que sur la réduction du financement de la politique agricole commune (dossier sensible pour tout Président de la République française), Nicolas Sarkozy se montrera plus ouvert aux compromis que Jacques Chirac. La contrepartie logique qui sera un effort britannique sur la « ristourne » devrait être gérable avec Gordon Brown.

En revanche, Nicolas Sarkozy se montrera certainement réservé sur la levée des protections actuelles de la Politique agricole commune, dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce. En effet, Nicolas Sarkozy n'est pas un libéral. Un tel profil de « libéral pur » n'existe d'ailleurs quasiment pas dans la classe politique française. Si Nicolas Sarkozy est libéral dans sa volonté de déréguler le marché du travail ou de baisser les impôts, il est aussi favorable à des mesures de protection en matière de commerce international. Pour lui, le « vrai »

libre-échange n'existe clairement que dans les écrits des théoriciens du néolibéralisme, mais guère dans la réalité. Cette dernière révélerait, au contraire, la propension de tous les Etats (et notamment des Etats-Unis qu'il admire à bien des égards) à protéger leurs intérêts domestiques dès lors qu'ils sont menacés par un commerce trop ouvert. Il serait donc légitime de faire pareil au niveau européen, puisque l'Union dispose de la compétence en matière de politique commerciale. Dans le cadre du processus de Doha, Nicolas Sarkozy n'a pas hésité quelques jours après sa prise de fonction à déclarer que la France mettrait son veto à tout accord négocié par le Commissaire Mandelson qui ne lui paraîtrait pas satisfaisant. Sa critique porte surtout sur le souhait de la Commission de libéraliser davantage les échanges agricoles avec les concurrents mondiaux de l'Union que sont les Etats-Unis mais aussi le Brésil ou la Nouvelle-Zélande.

Pendant la campagne électorale, Nicolas Sarkozy a critiqué plusieurs fois la Banque centrale européenne, non pas à propos de son indépendance (comme l'a fait Ségolène Royal) mais de sa politique visant à surévaluer l'euro. Rejoignant sur ce point l'avis d'un certain nombre d'économistes français, Nicolas Sarkozy pense qu'un euro fort gêne la dynamique des exportations. L'argument n'est pas très convaincant au regard de la reprise très forte des exportations allemandes depuis 2006 et aussi du fait que le premier déficit commercial de la France est précisément l'Allemagne, pays avec lequel n'entre aucunement en jeu la question du taux de change. Il y a toutefois peu de chance que Nicolas Sarkozy fasse vraiment de la question de la Banque centrale européenne un cheval de bataille à court terme, car cela ouvrirait un front conflictuel inutile avec l'Allemagne dont il a besoin pour progresser sur les dossiers institutionnel et budgétaire. En revanche, la conduite de la politique économique nationale, et notamment le choix de réduire les impôts au risque d'accroître le déficit budgétaire, sera certainement un sujet de

friction avec le gouvernement Merkel qui, dans la perspective de 2008, s'efforce de réduire son déficit budgétaire en misant sur des rentrées fiscales renforcées.

Au final, il est encore tôt pour juger de la politique européenne de la France depuis l'élection de Nicolas Sarkozy. Les efforts du nouveau Président pour trouver une sortie de crise réaliste sur le Traité constitutionnel ont sans nul doute permis de ramener la France davantage au cœur du processus de décision bruxellois. Pour autant, Nicolas Sarkozy ne pourra confirmer complètement l'essai vis-à-vis des partenaires que s'il réussit à mettre en œuvre ses réformes économiques en France et à rompre avec l'image d'un dirigisme français en matière de politique économique. La question de l'élargissement futur de l'Union, notamment à la Turquie, sera également une source de tension sur laquelle Nicolas Sarkozy devra faire preuve de doigtée afin de ne plus donner l'impression que la France est un pays qui s'oppose à l'élargissement. De manière plus générale, le passage d'une position essentiellement réactive à une position davantage proactive, cherchant à saisir les opportunités des transformations de l'Europe et du monde, est essentielle si la France veut retrouver une crédibilité forte dans l'Union à 27.

***Christian Lequesne est professeur LSE – Sciences Po à  
la London School of Economics and Political Science,  
Londres***

### **Références**

- L. Chauvel, *Les classes moyennes à la dérive*, Paris, Le Seuil/ République des Idées, 2006.
- A. Laurent, N. Sauger, « Le référendum de ratification du Traité constitutionnel européen du 29 mai 2005 : comprendre le « non » français », *Cahiers du CEVIPOF*, n° 42, 2005.
- C. Lequesne, « Referenda and European integration: a misguided procedure ? », *Garnet Policy Brief*, 2005, n°1, [en ligne sur [www.garnet-eu.org](http://www.garnet-eu.org)].
- C. Lequesne, « La France et l'élargissement de l'Union européenne. La difficulté de s'adapter à de nouveaux objectifs », *Questions Internationales*, n° 25, mai-juin 2007.
- P. Péan, *L'inconnu de l'Élysée*, Paris, Fayard, 2007.
- N. Sarkozy, « Discours sur l'Europe à la bibliothèque Solvay », Bruxelles, 8 septembre 2006 [en ligne sur [www.friendsofeurope.org](http://www.friendsofeurope.org)].